

Document:	EB 2016/118/R.12/Add.1
Point de l'ordre du jour:	8 b)
Date:	24 août 2016
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Investir dans les populations rurales

## Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le programme d'options stratégiques pour le pays relatif à la République populaire de Chine

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Oscar A. Garcia  
Directeur du  
Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA  
téléphone: +39 06 5459 2274  
courriel: o.garcia@ifad.org

Fumiko Nakai  
Fonctionnaire principale chargée de  
l'évaluation  
téléphone: +39 06 5459 2283  
courriel: f.nakai@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner  
Chef du Bureau des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2974  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration – Cent dix-huitième session  
Rome, 21-22 septembre 2016

---

Pour: Examen

# Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le programme d'options stratégiques pour le pays relatif à la République populaire de Chine

## Observations d'ordre général

1. Le Bureau indépendant de l'évaluation (IOE) a entrepris une évaluation du programme de pays (EPP) pour la Chine couvrant la période 1999-2013. L'accord conclusif relatif à cette EPP a été signé en octobre 2014. Conformément à la pratique établie, l'accord conclusif a été joint en appendice au nouveau programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) pour 2016-2020.
2. L'EPP a formulé six recommandations: i) réévaluation du ciblage dans un contexte rural différent (ciblage géographique, ciblage socio-économique et appui aux minorités ethniques); ii) renforcement de la coopération en matière de savoirs; iii) focalisation accrue sur la reproduction à plus grande échelle de l'impact; iv) promotion de la coopération Sud-Sud et triangulaire; v) renforcement du partenariat avec le gouvernement et d'autres parties prenantes dans le pays; et vi) renforcement de la présence et de la capacité du FIDA dans le pays, avec notamment le détachement du chargé de programme de pays (CPP) pour la Chine.
3. Le nouveau COSOP fournit un contexte à l'évolution en cours du partenariat entre le FIDA et le gouvernement. Le document présente deux objectifs stratégiques principaux: i) accès des petits exploitants aux marchés; et ii) durabilité environnementale et résilience face au climat. Trois domaines d'intérêt thématique sont proposés au titre de chacun des objectifs stratégiques. "Innovation", "Reproduction à plus grande échelle" et "Gestion des savoirs pour éclairer l'élaboration des politiques et appuyer la coopération Sud-Sud" sont mentionnés comme axes stratégiques.
4. IOE reconnaît et apprécie l'attention que porte le nouveau COSOP à l'innovation, à la gestion des savoirs, aux enseignements à tirer, à la participation à l'élaboration des politiques et à la reproduction à plus grande échelle, reflétant ainsi dans une large mesure les recommandations de l'EPP. En outre, IOE prend note de l'intention du FIDA de détacher le CPP. Cette mesure est également conforme à la recommandation de l'EPP concernant le renforcement de la présence dans les pays et la capacité de renforcement de l'appui au portefeuille de prêts, tout comme aux activités hors-prêts.
5. Dans le même temps, un certain nombre de questions auraient pu être davantage précisées ou mieux prises en compte, ou retenir davantage l'attention, comme indiqué ci-après.

## Observations d'ordre spécifique

6. Ciblage. L'une des recommandations de l'EPP portait sur le ciblage. Elle mettait en lumière la nécessité de porter une attention particulière aux villages pauvres ayant un potentiel de production qui ne sont pas nécessairement tous très éloignés, mais confrontés à des défis en termes de ressources naturelles et d'environnement. Elle recommandait une approche souple et des stratégies différenciées pour des groupes divers (par exemple les jeunes agriculteurs à orientation commerciale, les migrants de retour, les ménages pauvres, les agriculteurs retraités), et la poursuite de l'appui aux minorités ethniques dans les zones montagneuses et forestières éloignées.
7. Le nouveau COSOP propose une stratégie de ciblage définie en termes généraux et combinant le choix de zones géographiques et d'autres considérations. Pour ce qui concerne les zones géographiques, le choix est guidé, en premier lieu, par les cantons pauvres désignés à l'échelon national et, à l'intérieur de ces cantons,

les villages pauvres ayant un potentiel de production et de marché. Les "autres considérations" concernent les ménages ayant un potentiel de production et de marché, les femmes, les jeunes ruraux et les minorités ethniques. On ne voit pas clairement comment sera évalué le "potentiel de production et de marché", ni comment seront prises en considération les zones montagneuses et forestières éloignées, où vivent principalement des minorités ethniques, et où les divers systèmes de production pratiqués ne sont pas intégrés aux processus généraux de commercialisation agricole. Lorsqu'il s'agira d'appliquer la stratégie de ciblage présentée dans le COSOP à la conception de projets d'investissement spécifiques, il sera important d'élaborer une compréhension commune de la manière de choisir les cantons, les villages et/ou les ménages bénéficiaires afin de garantir que les projets soient aussi inclusifs que possible, et avec une approche différenciée et souple en fonction des différents groupes, comme l'a suggéré l'EPP. Dans le même temps, IOE reconnaît que la note conceptuelle pour l'un des projets proposés (appendice VI.A du COSOP) fournit des informations plus spécifiques sur le choix des zones géographiques et des groupes cibles, et témoigne en effet d'une attention accordée au niveau de pauvreté et aux minorités ethniques.

8. Activités hors-prêts. IOE reconnaît et apprécie l'attention portée, de manière générale, aux activités hors-prêts. Toutefois, la liste indicative des activités hors-prêts possibles est longue (appendice VI.B – 20 activités énumérées, dont deux indiquées comme déjà en cours) et semble plutôt ambitieuse. En outre, le document ne donne aucune précision quant aux ressources humaines et financières qui seraient nécessaires ou qui pourraient être mobilisées de manière réaliste pour entreprendre et appuyer ces activités. Il aurait sans doute été utile de définir plus soigneusement les priorités, en indiquant clairement les liens et les synergies possibles avec les objectifs stratégiques et les axes stratégiques proposés.
9. L'EPP a recommandé le renforcement du partenariat avec le gouvernement et d'autres parties prenantes dans le pays. La description présentée comme stratégie de partenariat est très générale, à l'exception du point relatif au détachement du CPP. Bien que soit reconnue la limitation imposée à la longueur du document, le COSOP aurait pu présenter plus soigneusement l'orientation et l'axe stratégiques – et plus précisément en reflétant le contexte de la collaboration FIDA/Chine.
10. Le nouveau COSOP fait référence à la coopération Sud-Sud dans le cadre des axes stratégiques plutôt que comme un objectif stratégique en soi, étant donné qu'elle est un moyen et non une fin. Le document examine cette coopération en présentant principalement la Chine comme "une source potentielle de savoirs pouvant être partagés avec d'autres pays". Il est fait mention, en outre, de la proposition "d'accroître l'importance du bureau de pays du FIDA pour en faire une plateforme de savoirs sur le développement rural et un centre de coopération Sud-Sud".
11. La volonté du pays de partager avec d'autres pays son trésor d'expérience en matière de développement, et l'intérêt exprimé par le FIDA pour l'appui à ce processus – et vice-versa, la Chine prenant connaissance des expériences et des savoirs d'autres pays – sont bienvenus, encore que cela aille au-delà de la stratégie du FIDA en matière de réduction de la pauvreté rurale en Chine. Il serait important de veiller à ce que les initiatives et activités appuyées au titre de la coopération Sud-Sud soient attentives aux demandes et aux besoins, et clairement orientées vers les résultats et l'efficacité en matière de développement au-delà des activités et des résultats.
12. Cadre de mesure des résultats du COSOP et cadre logique pour la réserve de projets. Les indicateurs auraient pu faire l'objet d'une réflexion et d'une élaboration plus poussées. Les indicateurs suggérés ne semblent pas nécessairement refléter les objectifs, les effets ou les composantes de projet proposés. Ainsi, rien n'est

prévu au titre des "indicateurs clés" pour l'objectif stratégique 2. Les indicateurs clés pour les "axes stratégiques" (reproduction à plus grande échelle, innovation et gestion des savoirs) concernent principalement le niveau des résultats et sont fondés sur les activités/manifestations. En outre, il n'y a pas, dans le cadre logique relatif à la réserve de projets, d'effet ou d'indicateur se rapportant à la composante de projet proposée sur la conservation/restauration de l'environnement et l'adaptation au changement climatique.

### Observations finales

13. IOE reconnaît les efforts consentis au cours du processus de préparation du COSOP, tels que les montre l'appendice III, et concernant notamment la participation d'un large éventail de parties prenantes, les études préparatoires et les documents de référence, et la collaboration FIDA/gouvernement. De manière générale, IOE apprécie l'attention portée, tant par la direction que par le gouvernement, aux recommandations de l'EPP.